

DÉPARTEMENT DE L'ARIÈGE

COMMUNE D'AX-LES-THERMES

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUILLET 2025

Le conseil municipal, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni salle du conseil municipal sur convocation du 10 juillet 2025, sous la présidence de son maire, Monsieur Dominique FOURCADE.

PRÉSENTS : Mmes Valérie ADEMA, Géraldine GAU (arrivée à 18 H 04), Sylvie MARTIN.
MM. Jean-Louis FUGAIRON, Marc LOISON, Alain MAYODON, Alain PIBOULEAU, René ROQUES.

ABSENTS : Mme Isabelle GUERY a donné procuration à Mme Sylvie MARTIN.
Mme Marie-Agnès ROSSIGNOL a donné procuration à Mr Alain MAYODON.
Mr Laurent BERNARD a donné procuration à Mr Alain PIBOULEAU.
Mmes Sandrine BRINGAY, Hélène ROUZAUD et Sonia TRINCARD.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Valérie ADEMA.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N° 2025 7 08

Nombre de conseillers en exercice	15
Présents	9
Procurations	3
Votants	12

OBJET : SDE 09 – TRAVAUX ÉCLAIRAGE PUBLIC CAMPING « LE MALAZÉOU » -
PARTICIPATION DE LA COMMUNE SOUS FORME DE FONDS DE
CONCOURS.

Monsieur le maire informe le conseil municipal que des travaux d'éclairage public au camping « Le Malazéou » doivent être réalisés.

Le montant estimé des travaux s'élève à 18 800 € HT (version Townguide). Après déduction de la participation du SDE 09, à hauteur de 15 %, la part restant à la charge de la commune est estimée à 15 980 €. La participation de la commune sera appelée à la fin des travaux sous forme de fonds de concours.

Monsieur le maire demande au conseil municipal d'approuver le versement de cette contribution de 15 980 € au SDE 09.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Décide

Article 1 : d'approuver le versement d'une contribution de 15 980 € sous forme de fonds de concours au SDE 09.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de TOULOUSE, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification, à l'adresse suivante : 68 rue Raymond IV, 31068 TOULOUSE cedex 7 ; ou de manière dématérialisée par le biais de l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr

Fait et délibéré les jours, mois et an que susdit

Pour copie conforme – au registre sont les signatures

Ax-les-Thermes, le 17 juillet 2025

**Le maire
Dominique FOURCADE**

**La secrétaire de séance
Valérie ADEMA**

